

qui, pour procurer aux habitants de Bourg de nouvelles ressources, leur permit de manger de la viande les lundis et les mardis durant le Carême, à la charge par ceux qui useraient de cette permission, de donner à l'église un quart par livre de viande, redevance dont les prêtres feraient eux-mêmes la perception dans toute l'étendue de la Bresse (1).

Cette même année (1514), M. de Rohan fut un des prélats de l'Eglise gallicane qui se reconcilièrent avec Léon X, et qui, après avoir fait leur rétractation, obtinrent l'absolution des censures publiées contre eux, en 1512, par Jules II (2).

Le 15 février de l'année suivante (1514), M. de Rohan officia comme diacre, dans l'église de St-Denis aux obsèques d'Anne de Bretagne, décédée le 9 janvier précédent.

A la prière de François 1^{er}, qui venait de succéder à Louis XII, Léon X accorda un pardon de pleine et entière rémission à tous ceux du royaume de France qui, vraiment contrits et repentants, assisteraient à une grand'messe chantée dans la primatiale de Lyon à l'intention du roi, des princes et de la prospérité du royaume, et qui réciteraient trois fois « en bonne dévotion, » l'Oraison dominicale et la Salutation angélique. Il y eut une si grande affluence, soit du dedans, soit du dehors, que le Consulat, d'accord avec l'archevêque, se vit obligé de prendre les mêmes précautions que si la ville eût été sur le point d'être envahie par l'ennemi (3).

La veuve de Philibert de Savoie, Marguerite d'Autriche, était parvenue à faire ériger en évêché le prieuré de Bourg, par une bulle de Léon X du mois de mai 1515. Ambassadeur de la duchesse au concile de Latran, Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, qui avait contribué plus que tout autre à cette érection, fut nommé évêque de Bourg. L'archevêque de Lyon ne pouvait ni ne devait consentir que l'on détachât de son diocèse la Bresse

(1) Jules Baux, *Notice sur N. D. de Bourg*, p. 25.

(2) Le P. Berthier, *Hist. de l'Egl. gall.*, XVII, 365.

(3) Clerjon, *Hist de Lyon*, IV, 179.